

# LIGNES DIRECTRICES POUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS EN MILIEU TROPICAL



Un paysage forestier sain dans la région de l'Alto  
Vale do Itajaí, au Brésil. *Photo: © Wigold Schaffer*

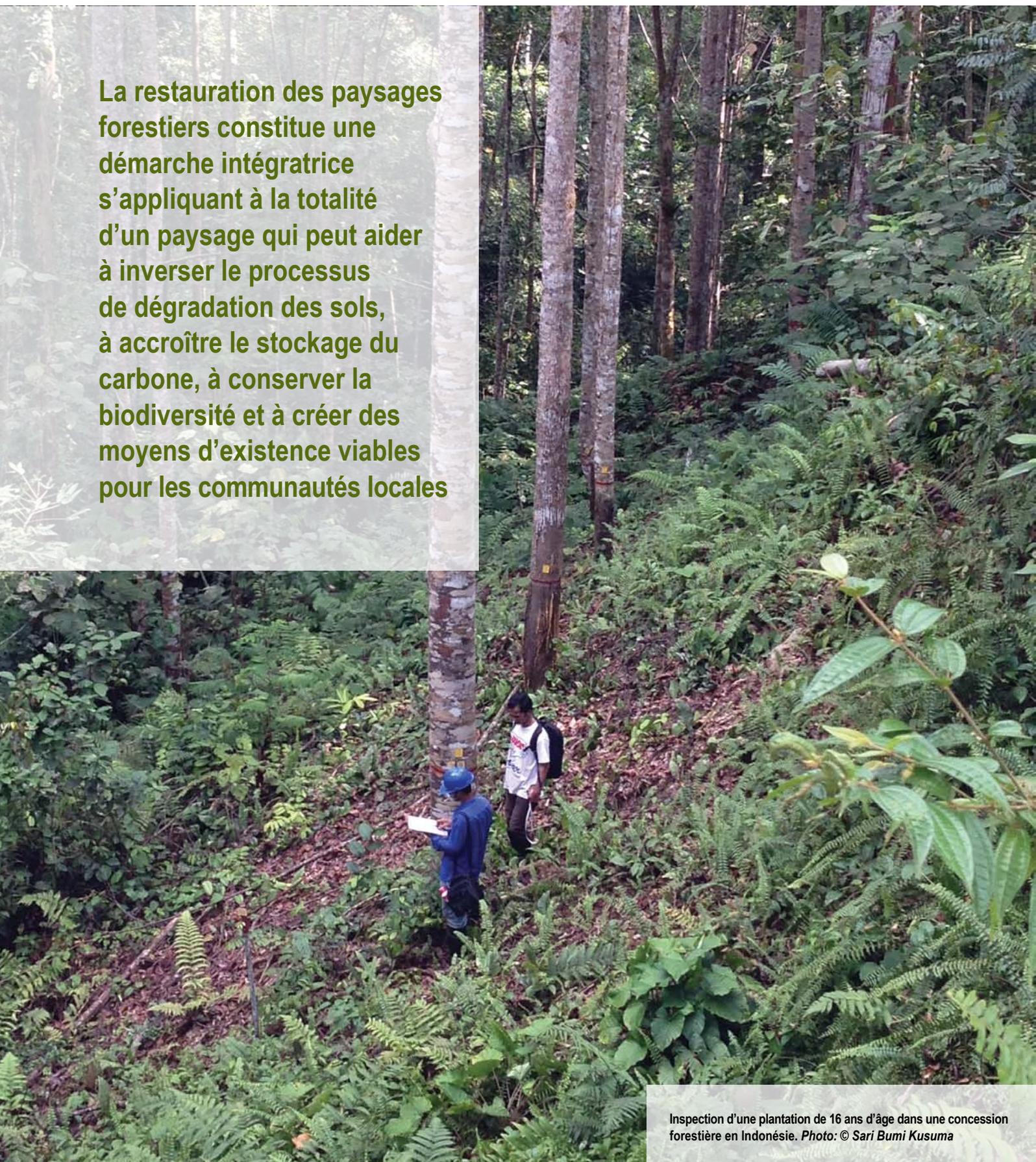
## 2020

## DOCUMENT D'ORIENTATION



Organisation internationale des bois tropicaux

La restauration des paysages forestiers constitue une démarche intégratrice s'appliquant à la totalité d'un paysage qui peut aider à inverser le processus de dégradation des sols, à accroître le stockage du carbone, à conserver la biodiversité et à créer des moyens d'existence viables pour les communautés locales



Inspection d'une plantation de 16 ans d'âge dans une concession forestière en Indonésie. Photo: © Sari Bumi Kusuma

Ces dernières décennies, les paysages des forêts tropicales ont connu des bouleversements si extrêmes que de vastes surfaces – près d'un milliard d'hectares – sont aujourd'hui dégradées et nécessitent d'être restaurées de toute urgence. Nous disposons à cet égard d'une somme considérable de connaissances et d'une vaste expérience quant à la manière de restaurer un paysage forestier dégradé, dont il existe d'ailleurs de nombreuses réussites qui sont une source d'inspiration.

La restauration des paysages forestiers (RPF) constitue une démarche intégratrice s'appliquant à la totalité d'un paysage qui peut aider à inverser le processus de dégradation des sols, à accroître le stockage du carbone, à conserver la biodiversité et à créer des moyens d'existence viables pour les communautés locales.

L'OIBT a publié en 2002 des directives sur la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, qui représentaient le premier effort international visant à fournir des orientations générales sur la restauration des forêts tropicales. Or, la RPF étant devenue une discipline scientifique et pratique en plein développement, beaucoup d'autres lignes directrices et outils ont depuis vu le jour en la matière. En outre, les expériences menées sur le terrain de même que la recherche ont livré de nouvelles informations et approches.

À la lumière de ces développements, l'OIBT – en étroite collaboration avec le Partenariat de collaboration sur les forêts, l'Organisation asiatique de coopération forestière et nombre d'autres partenaires oeuvrant dans le domaine des forêts tropicales<sup>1</sup> – vient de publier un nouvel ensemble de lignes directrices, les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical*, dans le but d'aider décideurs, praticiens, organisations communautaires et autres entités à mettre la RPF en pratique sur le terrain. Le présent document d'orientation présente les six principes de la RPF et leurs éléments directeurs connexes, donne une synthèse de quelques-uns des enseignements dégagés et propose des actions à entreprendre dans l'immédiat en vue de faciliter le recours à ces lignes directrices.

<sup>1</sup> Les lignes directrices sont le fruit d'un effort conjoint de l'OIBT, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier le Centre de recherche forestière internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds mondial pour l'environnement, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Union internationale des instituts de recherche forestière et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que d'autres grandes institutions collaboratrices, notamment l'Organisation asiatique de coopération forestière, le RECOFTC, *WeForest* et l'Institut des ressources mondiales.



Recueil de données biologiques auprès d'agriculteurs sur une plantation communautaire du district d'Offinso, au Ghana, en vue d'un accord de partage des avantages. Photo: © Emmanuel Antwi Bawuah

Dans les lignes directrices, la RPF est définie comme étant un processus permanent visant à rétablir la fonctionnalité écologique et à améliorer le bien-être de l'être humain à l'échelle d'un paysage forestier dégradé et déboisé. Ce processus s'articule autour de trois éléments centraux: 1) la participation; 2) une gestion adaptative; et 3) un cadre cohérent de suivi et d'apprentissage.

## Aperçu

Les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* s'articulent autour des six principes de la RPF mis au point par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers. Ces principes sont enrichis de 32 **éléments directeurs** à chacun desquels sont associées des **actions recommandées** pour mettre la RPF à exécution sur le terrain. Les lignes directrices présentent également des **études de cas** en milieu tropical, qui illustrent comment il est possible de réaliser la RPF et recensent les défis et opportunités qu'elle présente, en particulier pour les populations locales.

Ces lignes directrices offrent pour la prise de décisions en matière de politique un fondement doublé d'une référence technique susceptible d'être utilisé ou adapté en fonction des besoins et capacités de l'utilisateur. Elles expliquent pourquoi il faut passer à l'action et indiquent les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes<sup>2</sup>.

Les lignes directrices sont à caractère volontaire. Elles peuvent être adaptées selon que de besoin en fonction des circonstances qui prévalent au plan national ou local.

<sup>2</sup> Il convient de noter que, compte tenu de la complexité des paysages forestiers et de l'extrême diversité des contextes spécifiques à un site donné, ces éléments directeurs ne sauraient être exhaustifs.

## Publics cibles

Les lignes directrices sont destinées aux:

- Décideurs et législateurs en matière de forêts et de ressources naturelles à l'échelon national ou infranational dans les pays tropicaux
- Praticiens de la restauration
- Organisations communautaires
- Organisations du secteur privé
- Organisations de la société civile
- Établissements de recherche et d'enseignement
- Organisations internationales, pouvoirs publics hors régions tropicales et organismes donateurs.



**Les Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical s'articulent autour des six principes de la RPF mis au point par le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers**

Restauration de pâturages dans un bassin versant en Équateur: débroussaillage autour d'arbres récemment plantés. Photo: © Sarah Wilson

## Principes et éléments directeurs

Les principes et éléments directeurs présentés dans le tableau 1 (et décrits en détail dans les lignes directrices) ont été formulés afin d'aider les parties prenantes dans l'élaboration et le suivi de leurs politiques nationales visant à mettre en place des conditions propices à une mise en œuvre réussie de la RPF se traduisant par des résultats fructueux. Ses principes forment le fondement conceptuel tandis que ses éléments directeurs précisent chacun de ces principes et les conditions nécessaires à la réussite de la RPF (figure 1). Réunis, les principes et éléments directeurs forment un continuum définissant la RPF en tant que concept (figure 1). Les principes sont décrits en détail ci-après.

### Principe 1: Priorité aux paysages

La RPF intervient au sein d'un paysage tout entier et dans son ensemble. Elle est axée sur la restauration d'un paysage et non de sites individuels. La RPF doit être planifiée et organisée à l'échelle d'un paysage et non uniquement au niveau d'une surface boisée. Elle doit prendre en compte la diversité des affectations des terres existantes et de leurs interactions ainsi que les différents régimes de tenure et de gouvernance à l'œuvre au niveau du paysage.

### Principe 2: Mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative

La RPF doit faire prendre une part active aux parties prenantes – notamment les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables – dans la planification et la prise de décisions relatives à l'utilisation des terres, aux objectifs et stratégies de restauration, aux méthodes de mise en œuvre, à la répartition des avantages et aux processus de suivi, d'évaluation et d'examen.

### Principe 3: Rétablissement de fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples

La RPF a pour buts de restaurer la multiplicité des fonctions économiques, sociales et environnementales au sein d'un paysage et de produire une grande diversité de biens et services environnementaux dont les parties prenantes bénéficient équitablement.

### Principe 4: Maintien et valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages

La RPF doit restaurer les processus dynamiques d'une forêt se rapportant à la composition des espèces, à la structure, à la productivité, à la biodiversité, à la pollinisation et à la diversité génétique de la flore et de la

faune. Par conséquent, des interventions de RPF doivent viser à restaurer la productivité, les fonctions des écosystèmes et les stocks de carbone dans les forêts tropicales dégradées.

### Principe 5: Adaptation au contexte local par divers moyens

Ce principe vise à aider à assurer que la planification et la mise en œuvre de la RPF répondent aux besoins des populations riveraines et écosystèmes locaux. Le meilleur moyen d'assurer que la RPF soit bien adaptée au contexte local consiste pour les parties prenantes locales à s'impliquer à part entière dans son développement, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

### Principe 6: Gestion agile favorisant la résilience à long terme

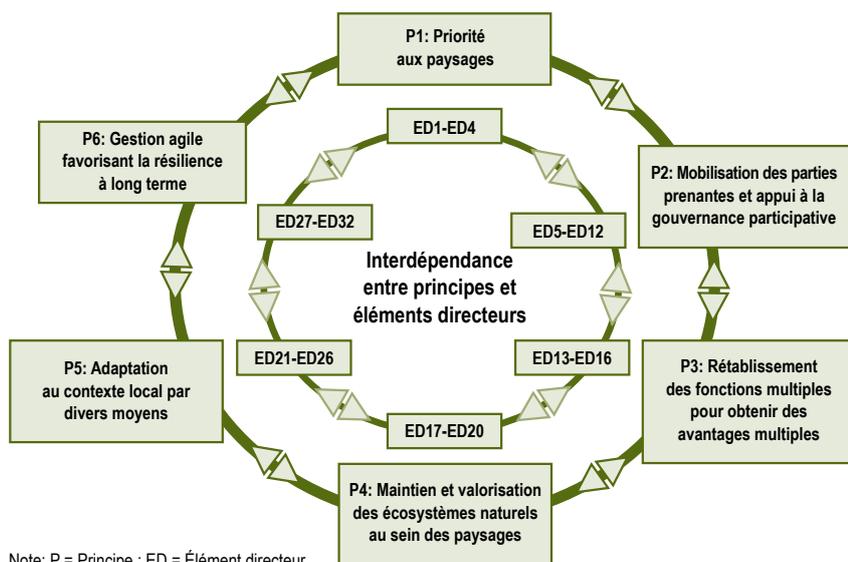
La RPF est une entreprise de long terme. Elle nécessite d'être modulée en fonction de la situation locale qui prévaut au moment où elle débute, mais aussi de pouvoir être adaptée en fonction de l'évolution des circonstances économiques, sociales et environnementales.

**Tableau 1: Récapitulatif des six principes et 32 éléments directeurs de la RPF**

<b>P1</b>	<b>Priorité aux paysages</b>
ED1	Mener une évaluation et une planification des utilisations des terres à l'échelle du paysage qui soient intégratrices et sensibles à l'aspect sexospécifique
ED2	Convaincre que la RPF doit transcender les politiques sectorielles
ED3	Mener une RPF d'échelle appropriée
ED4	Traiter la question des droits de tenure et d'accès
<b>P2</b>	<b>Mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative</b>
ED5	Mettre en place une capacité de gouvernance adaptée à une RPF décentralisée
ED6	Susciter une forte mobilisation des parties prenantes
ED7	Conduire une analyse conjointe multi-parties prenantes des facteurs de dégradation
ED8	Assurer l'équité sociale et la répartition des avantages
ED9	Mener en matière de RPF une planification, une prise de décisions et un suivi de nature participative
ED10	Renforcer la capacité des parties prenantes à partager la responsabilité de la RPF
ED11	Traiter le financement de long terme des initiatives de RPF
ED12	Mettre en place un environnement favorable à l'investissement dans la RPF
<b>P3</b>	<b>Rétablissement des fonctions multiples pour obtenir des avantages multiples</b>
ED13	Assurer la multiplicité des fonctions et avantages
ED14	Conserver la biodiversité et restaurer les fonctions écologiques
ED15	Améliorer les moyens d'existence
ED16	Tirer pleinement parti des connaissances locales
<b>P4</b>	<b>Maintien et valorisation des écosystèmes naturels au sein des paysages</b>
ED17	Éviter la conversion de forêts naturelles
ED18	Restaurer les forêts dégradées et réhabiliter les terres forestières dégradées
ED19	Éviter le morcellement des forêts
ED20	Conserver les prairies, savanes et zones humides naturelles
<b>P5</b>	<b>Adaptation au contexte local par divers moyens</b>
ED21	Évaluer le contexte et les restrictions au plan local
ED22	Tenir compte de l'évolution ultérieure des conditions
ED23	Moduler les interventions de RPF en fonction du contexte local et engendrer des avantages locaux
ED24	Assurer la viabilité financière et économique des investissements dans la RPF
ED25	Identifier les opportunités d'accroître les revenus à l'échelon local
ED26	Développer des chaînes d'approvisionnement durables
<b>P6</b>	<b>Gestion agile favorisant la résilience à long terme</b>
ED27	Adopter une approche fondée sur la gestion adaptative
ED28	Mesurer en continu les aspects biophysiques du paysage
ED29	Évaluer périodiquement la vulnérabilité au changement climatique
ED30	Élaborer des approches de suivi participatif de la RPF
ED31	Encourager l'accès ouvert à l'information et aux connaissances ainsi que leur partage
ED32	Communiquer les résultats de la RPF

Note: P = Principe; ED = Élément directeur.

Figure 1: Principes et éléments directeurs de la RPF, un continuum



- Au nombre des conditions institutionnelles qui doivent être en place pour accompagner la RPF figure la coordination des politiques et des programmes publics en vue d'intégrer les moyens humains, techniques et financiers.
- La participation équitable des populations locales est une condition préalable à la réussite de la RPF.
- Un tenant central de l'approche paysagère repose sur le fait que le but ultime ne soit pas prédéfini, mais qu'il soit déterminé par les parties prenantes dans le cadre d'un processus destiné à élaborer une vision et à effectuer des arbitrages équilibrés, ce qui nécessite une structure de dialogue et des objectifs clairs.
- Il est essentiel de mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'évaluation pour assurer une mise en œuvre fructueuse de la RPF.

Les lignes directrices présentent un éventail complet des enseignements tirés des études de cas.

## Mise en œuvre

La mise en œuvre de la RPF peut bénéficier de stratégies pratiques destinées à définir, planifier, initier, maintenir, intensifier et adapter des interventions en vue de répondre à des besoins locaux et des conditions environnementales qui évoluent, ce suivant la logique de la gestion du cycle d'un projet. Le cadre de gestion du cycle d'un projet de RPF n'est pas un processus simple et linéaire, mais s'apparente plutôt à un processus itératif, adaptatif et hiérarchique, donnant lieu à des consultations récurrentes entre les parties prenantes.

Les lignes directrices présentent des actions recommandées pour mettre en effet la RPF au sein d'un cadre opérationnel comportant les quatre phases suivantes:

1. **Élaboration d'une vision** (préparation): une période de court terme servant à définir le but de la RPF et une période de long terme pour concrétiser la vision.
2. **Conceptualisation** (planification): période de relativement court terme (par ex., un an).
3. **Mise en œuvre** (phase de l'action): période de moyen terme (par ex., de 3 à 10 ans).
4. **Pérennisation** (maintien de la réalisation): période de long terme (au moins des décennies).

## Enseignements tirés des études de cas

Les lignes directrices présentent 18 études de cas d'interventions de RPF en milieu tropical qui ont été mises en œuvre par le passé ou le sont actuellement. Au nombre des multiples enseignements tirés de ces dernières figurent les suivants:

- Les démarches à l'échelle d'un paysage sont conçues pour fonctionner à une multiplicité d'échelons, qui vont du fait d'influer sur les décisions prises en matière d'utilisations durables des terres par des personnes à la réforme de politiques et lignes directrices nationales et régionales relatives à la planification des affectations des terres.
- Pour assurer la participation effective des parties prenantes locales et leur garantir des avantages justes, il est nécessaire que les communautés détiennent des droits fermes et un régime foncier assuré qui reposent sur leurs pratiques coutumières.
- La mobilisation des parties prenantes, en particulier chez les communautés locales, joue un rôle majeur s'agissant d'assurer la réussite de la RPF.
- Une forte sensibilisation des populations et communautés locales aux avantages économiques et sociaux, directs et indirects, de la RPF est essentielle pour obtenir qu'elles se mobilisent en faveur de la RPF et la soutiennent.





Un événement organisé en 2017 à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre à Nongbua, dans le district de Sangthong, en République démocratique populaire lao. Depuis 2016, l'Organisation asiatique de coopération forestière collabore avec le Gouvernement lao pour montrer comment la gestion forestière d'initiative villageoise est en mesure de restaurer des paysages forestiers très morcelés et dégradés, ce en s'inspirant de l'expérience menée par la République de Corée en matière de restauration forestière dans le cadre de son *Saemaul Undong* (Nouveau mouvement des villages).  
Photo: © Organisation asiatique de coopération forestière

## La voie à suivre

Restaurer un paysage forestier et gérer et protéger durablement des forêts existantes en vue d'éviter leur dégradation constitue, en termes de coût-efficacité, une stratégie avantageuse pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Les Objectifs de développement durable ainsi que d'autres instruments de politique faisant l'objet d'un accord mondial, dont la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), ont pris acte du fait que la RPF était un outil important pour matérialiser les aspirations que ces instruments incarnent.

## Plusieurs actions peuvent être immédiatement entreprises en vue d'encourager l'emploi des lignes directrices aux échelons national et local

L'ambition des lignes directrices résumées ici est d'accompagner les buts et aspirations des parties prenantes dans la mise en œuvre de la RPF et d'informer les décideurs et praticiens dans l'élaboration d'interventions de RPF réussies. Pour encourager l'emploi de ces lignes directrices aux échelons national et local, diverses actions peuvent être entreprises immédiatement, dont les suivantes:

- Appliquer les lignes directrices au titre de document de référence et d'orientation pour élaborer des interventions de RPF aux niveaux national et infranational et mettre des financements à la disposition de la RPF.
- Exploiter les lignes directrices comme moyen d'accroître la capacité des pays tropicaux à entreprendre la RPF, en les associant à d'autres lignes directrices, outils et approches spécifiques.
- Recenser les paysages où la RPF est nécessaire, réalisable et une priorité locale, et prendre des engagements de long terme pour sa mise en œuvre.

- Promouvoir la diffusion des lignes directrices et leur application par les parties prenantes locales et autres acteurs.
- Œuvrer en vue d'assurer que les conventions et processus internationaux mettent en avant et utilisent les lignes directrices pour plaider la cause de la RPF et la mettre en œuvre.
- Mener un suivi des répercussions de ces lignes directrices sur l'évolution des pratiques au niveau de l'utilisation des forêts et des paysages dans l'ensemble du monde tropical.

L'OIBT remercie l'Organisation asiatique de coopération forestière, le Programme mondial sur le changement climatique et l'environnement de l'Agence suisse pour le développement et la coopération, l'Initiative conjointe sur la restauration des paysages forestiers du Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que le Gouvernement de la République de Corée pour leur concours financier à l'élaboration des lignes directrices.

Les *Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical* peuvent être téléchargées sur: [www.itto.int/guidelines/fr](http://www.itto.int/guidelines/fr)



La restauration de la forêt utilisant la méthode des espèces-cadres a transformé le paysage de la vallée de la haute Mae Sa, en Thaïlande. Photo: © FORRU-Université de Chiang Mai



### Organisation internationale des bois tropicaux

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon  
Téléphone +81-45-223-1110 Télécopie +81-45-223-1111 Courriel [itto@itto.int](mailto:itto@itto.int) Site web [www.itto.int](http://www.itto.int)

© ITTO 2020